

L'établissement est ouvert de 7h45 à 18h.

Les élèves ont cours les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 8h15 à 12h10 et de 13h50 à 16h50 selon l'emploi du temps des classes.

Les élèves ont également cours les mercredis de 8h15 à 12h10 pour certaines classes.

**Les familles des élèves de 4<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> ont le choix entre deux régimes de sortie R1 ou R2 :**

R 1	R 2
<p>Sans une demande écrite du responsable de l'élève, celui-ci se doit obligatoirement de respecter les horaires suivants :</p> <p><u>8h15 à 12h10 et de</u> <u>13h50 à 16h50</u></p> <p><u>8h15 à 12h10 le mercredi</u></p>	<p>Les élèves sont autorisés à quitter l'établissement en respectant les horaires de l'emploi du temps de la classe et les modifications ponctuelles notifiées <u>obligatoirement dans le carnet de liaison ou par l'envoi d'un SMS au responsable de l'élève.</u></p> <p>Rappel : Il appartient aux familles de consulter régulièrement le carnet de liaison et de signer les informations données.</p> <p>Aucun changement d'emploi du temps ne sera effectué le jour même.</p>

**Les élèves déjeunant dans l'établissement ne sont pas autorisés à sortir de l'école avant la dernière séance de la journée.**

**L'équipe éducative a la possibilité de modifier le régime de sortie d'un élève en mettant en place des heures de présence obligatoire (heures pendant lesquelles l'élève est orienté en étude ou accompagnement éducatif).**

**A noter**

- L'absence d'un professeur (maladie, formation, sorties pédagogiques), ne signifie pas que l'élève est dispensé des cours : nous remplaçons les professeurs absents (autre professeur ou vie scolaire).
- Les élèves dispensés de pratiques sportives sont en principe présents en cours avec l'enseignant d'EPS.
- L'absence d'un élève doit être signalée au plus tôt à l'établissement et justifiée par écrit dans le carnet de liaison au retour de l'élève en classe.

**Pour toute demande d'informations complémentaires, contacter Mr Barba Lopez, Cadre Educatif au 02 35 41 38 12.**



**2019 / 2020 A REMETTRE AU PROFESSEUR PRINCIPAL LE JOUR DE LA RENTREE**

**Nom et prénom des parents ou responsables légaux : .....**

**Nom et prénom de l'enfant : .....**

**Classe : .....**

**Régime choisi : R [ ]**

**DATE ET SIGNATURE :**

**A l'attention des familles des élèves de 5ème**

L'établissement est ouvert de 7h45 à 18h.

Les élèves peuvent avoir cours les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 8h15 à 12h10 et de 13h50 à 15h40.

Les élèves peuvent également avoir cours les mercredis de 8h15 à 12h10.

**Les familles des élèves de 5<sup>ème</sup> ont le choix entre deux régimes de sortie :**

**R1 ou R2**

R 1	R 2
<p>Sans une demande écrite du responsable de l'élève, celui-ci se doit obligatoirement de respecter les horaires suivants même si l'élève n'a pas cours.</p> <p>Lundi, mardi, jeudi et vendredi :</p> <p><u>8h15 à 12h10 et de 13h50 à 15h40</u></p> <p>Mercredi :</p> <p><u>8h15 à 12h10</u></p>	<p>Les élèves sont autorisés à quitter l'établissement en respectant les horaires de l'emploi du temps de la classe et les modifications ponctuelles notifiées obligatoirement dans le carnet de liaison ou par l'envoi d'un SMS au responsable de l'élève.</p> <p>Rappel : Il appartient aux familles de consulter régulièrement le carnet de liaison et de signer les informations données.</p> <p>Aucun changement d'emploi du temps ne sera effectué le jour même.</p>

**Les élèves déjeunant dans l'établissement ne sont pas autorisés à sortir de l'école avant la dernière séance de la journée.**

**Pour les élèves qui souhaitent faire leurs devoirs au collège, une étude sera ouverte tous les soirs de 15h55 à 16h50 avec possibilité pour les élèves ayant des frères et sœurs à l'école primaire du Sacré Cœur de quitter cette étude à 16h30 sur demande écrite des familles. L'inscription se fait au trimestre selon les jours choisis par la famille.**

**Les élèves devront avoir le matériel nécessaire pour pouvoir travailler et avoir une attitude studieuse. En cas de non-respect du cadre de travail, le collège informera les familles et pourra le cas échéant ne plus accepter l'élève sur ce temps d'étude.**

**L'équipe éducative a la possibilité de modifier le régime de sortie d'un élève en mettant en place des heures de présence obligatoire (heures pendant lesquelles l'élève est orienté en étude ou accompagnement éducatif).**

**A noter**

- L'absence d'un professeur (maladie, formation, sorties pédagogiques), ne signifie pas que l'élève est dispensé des cours : nous remplaçons les professeurs absents (autre professeur ou vie scolaire).
- Les élèves dispensés de pratiques sportives sont en principe présents en cours avec l'enseignant d'EPS.
- L'absence d'un élève doit être signalée au plus tôt à l'établissement et justifiée par écrit dans le carnet de liaison au retour de l'élève en classe.

**Pour toute demande d'informations complémentaires, contacter Mr Barba Lopez, Cadre Educatif au 02 35 41 38 12.**

**2019 / 2020 A REMETTRE AU PROFESSEUR PRINCIPAL LE JOUR DE LA RENTREE**

**Nom et prénom des parents ou responsables légaux : .....**

**Nom et prénom de l'enfant : .....**

**Classe : .....**

**Régime choisi : R [ ]**

**DATE ET SIGNATURE :**

## PRESENCE DANS L'ETABLISSEMENT

Les élèves de 6<sup>ème</sup> sont présents dans l'établissement :

- **Lundi, mardi, jeudi et vendredi : de 8h15 à 12h10 et de 13h50 à 15h40**
- **Mercredi : de 8h15 à 12h10.**

Les élèves déjeunant dans l'établissement sont présents de 8h15 à 15h40.

Pour les élèves qui souhaitent faire leurs devoirs au collège, une étude sera ouverte tous les soirs de 15h55 à 16h50 avec possibilité pour les élèves ayant des frères et sœurs à l'école primaire du Sacré Cœur de quitter cette étude à 16h30 sur demande écrite des familles. L'inscription se fait au trimestre.

Les élèves devront avoir le matériel nécessaire pour pouvoir travailler et avoir une attitude studieuse. En cas de non-respect du cadre de travail, le collège informera les familles et pourra le cas échéant ne plus accepter l'élève sur ce temps d'étude.

### A noter

- L'absence d'un professeur (maladie, formation, sorties pédagogiques), ne signifie pas que l'élève est dispensé des cours : nous remplaçons les professeurs absents (autre professeur ou vie scolaire).
- Les élèves dispensés de pratiques sportives sont présents en cours avec l'enseignant d'EPS. (En cas d'impossibilité à se déplacer, ils sont accueillis en Vie Scolaire)
- L'absence d'un élève doit être signalée au plus tôt à l'établissement et justifiée par écrit dans le carnet de liaison au retour de l'élève en classe.

Pour toute demande d'informations complémentaires, contacter Mr Barba Lopez, Cadre Educatif au 02 35 41 38 12.

